Bulletin Municipal

Saint-Perreux

Juillet 2019

Mairie - 1 rue de la Mairie - 56350 Saint-Perreux
Tél. : 02 99 71 19 81 - Fax : 02 99 72 17 94 - mairie-st-perreux@wanadoo.fr - www.saint-perreux.fr
Horaires d'ouverture : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h-15h/17h30 - Mercredi : 8h30-12h
Fermé le Samedi

Informations municipales

Edito

Evènement majeur cet été sur notre territoire…
La commune de **Saint-Perreux** et l'association **les marsouins** (dont le but est de faire connaitre le syndrome de Prader Willy), auront le plaisir d'accueillir l'AVA France (Association des véhicules Amphibies de France) **du 27 Juillet au 2 Août 2019**.
A l'occasion du plus grand rassemblement mondial de véhicules amphibies, ce n'est pas moins de 12 nations internationales, ce qui représente 80 équipages attendus au camp de base dans notre petite commune Morbihannaise, soit environ 250 personnes.
De nombreuses communes du territoire de Redon seront impactées par cet évènement.
La presse et la télévision régionales, nationales et internationales feront l'écho d'une manifestation inédite en France.
Pour mémoire en 2010 c'est plus de 100 000 personnes qui ont suivi les véhicules sur nos trois départements.
Une semaine festive inter-associations est organisée afin d'accueillir nos hôtes (Soirées musicales, danses, sosie, repas et en clôture un feu d'artifice).
Pérusiennes, Pérusiens, vous êtes tous invités à participer à ce temps fort de notre commune.

Vive Saint-Perreux !

Lionel Jouneau
Maire de Saint-Perreux

Evénements communaux :

- 12 juillet : P'tite causerie pour les aînés à la cale à 14h00
- Du 27 juillet au 2 août : Rassemblement international des véhicules amphibies
- 12 novembre : Après-midi thématique sur la mémoire, pour les retraités
- Du 07 au 12 octobre : Semaine bleue
- 06 et 07 décembre : Téléthon
- 20 décembre : RDV de Noël

A venir…

14 septembre : Cochon grillé – FC St-Perreux
22 septembre : Rando équestre – Les Marsouins
04 octobre : Ouverture des festivités de l'automne dans le cadre de la bogue – ASL
06 octobre : Vide grenier – APEA Victor Hugo
13 octobre : Loto – APEL St-Joseph
18 octobre : Soirée débat – La Pérusienne
09 novembre : Soirée – Rebels Tigers
16 novembre : Soirée Couscous – FC St-Perreux
15 décembre : Arbre de Noël – Ecole St-Joseph

Bulletin municipal édité par la commune de Saint-Perreux
Directeur de Publication : Lionel Jouneau, Maire
Comité de rédaction :
Richard Guillevic, Karine Guillon, Joëlle Guimard, Patrice Kervadec, Anne-Sophie Régent, Stéphanie Rouillé
Photos : Commission Information et archives de la commune, associations
Impression : Photext-Vannes
Date de publication : Juillet 2019
Vous souhaitez faire paraître une information, merci de communiquer vos articles, informations, photos via le mail : info.assos.stperreux@gmail.com

Retrouvez l'ensemble des événements, actualités, photos, agenda sur

www.saint-perreux.fr

Permanences du maire et des adjoints

Jour	Horaires		Délégation
Samedi	9h00 – 12h00	Lionel JOUNEAU – Maire	
Jeudi	11h00 – 12h00	Charles BODIGUEL - 1er Adjoint	Bâtiments / Matériels
Vendredi	17h00 – 18h00	Marie-Thérèse THÉOU - 2ème Adjoint	Finances - Affaires scolaires - Animation « Enfance et Jeunesse » Services : Restaurant scolaire - Garderie municipale
	Sur rendez-vous	Patrice KERVADEC - 3ème Adjoint	CCAS – Affaires sociales – Associations – Espaces verts
	Sur rendez-vous	Joëlle GUIMARD - Conseillère Déléguée	Information - Communication
	Sur rendez-vous	Gildas LE RAI - Conseiller Délégué	Urbanisme – Assainissement - Voirie

Etat Civil

Mariages :

- 20 avril 2019 : Michelle GUILLARD et Marcel GRATIEN domiciliés « 7 ter Impasse des Hautes Landes »
- 08 juin 2019 : Daisy DELALANDE et Stéphane GICQUEL domiciliés « 35 Rue du Clos de Ressac »

Naissances :

- 18 mars 2019 : Summer LE MORIEUX, fille de Wilson LE MORIEUX et de Nancy AMELINE « La Graë »
- 18 mars 2019 : Elyna GUICHARD, fille de Mickaël GUICHARD et de Virginie BODIGUEL « 3 bis La Monneraie »
- 18 mai 2019 : Agathe GICQUELET, fille de Baptiste GICQUELET et de Flavie RAMAGE « 14 Rue des Résidences de l'Oust »

Décès :

- 17 mars 2019 : Hélène BLOYET décédée à Saint-Perreux (Morbihan), domiciliée « 2 Impasse Rues Basses »
- 30 mars 2019 : Elisabeth THOMAS née CERVERA décédée à Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine), domiciliée « 8 Le val d'en Haut »
- 02 avril 2019 : Solange FOUCHÉ décédée à Redon (Ille-et-Vilaine), domiciliée « 11 Résidence de la Brambohaie »
- 13 avril 2019 : Joseph NIOL décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), domicilié « 18 Le Champ Fleury »
- 21 avril 2019 : Manuel LANOE, décédé à Saint-Vincent-sur-Oust (Morbihan), domicilié « 27 bis Rue du Bel Horizon »
- 29 mai 2019 : Michel LE BOT décédé à Saint-Perreux (Morbihan), domicilié à Redon « 3 Rue de la Porte »

Urbanisme

Déclarations préalables :

- Consorts LABESSE Rémy-LABESSE Pascal-LABESSE Denis pour une division de parcelle « Le Carouge »
- Mr RIO Joël pour un abri en parpaings « 4 Résidence de la Brambohaie »
- Mr LE HONSEC Alain pour une clôture « 6 Impasse des Hautes Landes »
- Mme THEOU Nicole pour une division de parcelle « Rue d'Allaire »
- Mr LETORT Jean-Luc pour une clôture « 8 Impasse des hautes Landes »
- Mr NIOL Alain pour une modification de façade « 29 Rue d'Allaire »
- Mr COUEDIC Serge pour une clôture « 13 la Graë »
- Mr MAUGAN Jean-Jacques pour une clôture sur un mur existant et un abri de jardin en bois « 48 Rue du clos de Ressac »

Permis de construire :

- Mr PIGUEL Jean-Pierre pour un carport « 9 Le Val d'en Haut »
- Mr LAUNAY Régis pour un carport « 11 Rue du Clos de Ressac »
- Mr MORCHOISNE Michel pour un abri de terrasse « 13 Rue du Bel Horizon »
- Mr et Mme MENETRIER Pierre-Laurent de Redon pour une maison d'habitation « Rue des Résidences de l'Oust »
- Mr MERLET Pascal pour extension d'une maison d'habitation « 26 Rue d'Allaire »

Informations pratiques

Médiathèque : le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.
Ecole publique Victor Hugo : 02 99 71 10 11
Ecole privée Saint-Joseph : 02 99 72 16 50
Paroisse : 02 99 91 24 10
RIPAME d'Allaire (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants) : 02 99 72 89 54
PMI (protection maternelle et infantile) : 02 99 71 91 15
CAF : 0810 25 56 10
Pôle emploi : 39 49
Mission locale : 02 99 72 19 50
ALLO SERVICE PUBLIC Droits et démarches administratives : 39 39

Informations Diverses

Médiathèque

Fermeture période estivale
du 16 juillet au 26 Août 2019

Pensez à venir chercher les livres
pour l'été & les vacances !

ANIMATIONS COMMUNALES

Matinée Environnement 2019

Une soixantaine de personnes se sont mobilisées le samedi matin 30 mars pour nettoyer notre commune de St Perreux. Dès 8h30, les premiers courageux se sont présentés devant la mairie suivis dans la matinée de nombreux enfants et jeunes de l'Espace Jeunes notamment. « Bravo ! vous montrez l'exemple ». Les bords de route, les fossés, les trottoirs ont été scrutés et nettoyés dans le centre bourg mais aussi dans tous les villages de la commune et pas uniquement dans les villages où résident les bénévoles ! « Un geste citoyen exemplaire ».

Enormément de détritus sont ramassés : des bouteilles, des cannettes, des paquets de cigarettes, des plastiques... Conséquences de négligences, de malveillances voire d'incivilités tels un pneu de voiture ou un énorme ours en peluche qui, certainement, aurait pu avoir une autre destinée que de finir dans les bois.
Merci aux bénévoles, élus et aux plus jeunes qui ont donné une matinée de leur temps pour prendre soin de notre belle commune.

Repas des aînés

Dimanche 7 avril, le CCAS organisait le repas offert aux Pérusiens de 70 ans et plus. 124 convives étaient réunis au complexe de l'Oust.
Madame JOURDA, sénateur, associée à Lionel Jouneau ont félicité les deux doyens de la journée, Michel LELONG (95 ans) et Solange HUBERT (90 ans).
Les élus, les membres du CCAS et 5 adolescents de l'espace jeunes ont aidé au service.
Les aînés ont apprécié cette journée conviviale passée ensemble.
Un grand bravo aux 5 jeunes qui n'ont pas hésité à s'investir dans le service, la vaisselle et le ménage.

Après-midi Cinéma pour les retraités

Le vendredi 19 avril, veille de Pâques et malgré un soleil resplendissant, une quarantaine de retraités Pérusiens a laissé de côté ses outils de jardin pour répondre à l'invitation lancée par le CCAS à se rendre au Cinémanivel à Redon.
Le film proposé, "Tanguy le retour", a ravi le public.
Au retour une collation était offerte et Lionel Jouneau en a profité pour faire découvrir aux septuagénaires et octogénaires présents des photos de noces datant probablement des années 1900-1920. Des photos prises sur la commune, mais aucune exactitude quant aux noms des personnes présentes sur les photos.
Quelques airs de familles, quelques ressemblances ont permis une avancée.
Ces photos ont été exposées dans le hall de la mairie lors des élections européennes le dimanche 26 mai.

Réduction des déchets, où en sommes-nous ?

LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

Parmi vous, certains se questionnent sur « la nécessité de réduire la fréquence de collecte des Ordures Ménagères ». Cette éventualité a été étudiée lors de la préparation des évolutions de collecte. Il a été choisi de ne le faire qu'après 2020.

Avec la mise en place de la redevance incitative et les résultats de l'année blanche nous connaîtrons :

- l'utilisation réelle du service par les usagers,
- le nombre de bacs,
- les rendements de collecte,
- les km à parcourir.

Il sera alors possible d'ajuster les fréquences et de rationaliser l'organisation des tournées.

EST-CE QUE L'ÉVOLUTION DE SYSTÈME DE FACTURATION AUGMENTERA LES COÛTS POUR CERTAINS FOYERS ?

Oui en partie.
Cela signifie que ces foyers contribuaient insuffisamment au service *(du fait de la faible valeur locative de la TEOM)*.

Un des objectifs du passage à la redevance incitative est de rétablir plus d'équité dans le financement du service : payer le même montant à service égal.

Baisser le niveau du service tout en corrigeant le manque d'équité n'est pas la solution.

Cela conduirait l'usager à voir sa facture augmenter *(ajustement normal)* et les services diminuer, ce qui ne serait pas facile à comprendre.

Il a été convenu de procéder en deux temps, pour rendre le message plus lisible auprès des usagers. En les laissant d'abord expérimenter la baisse de l'utilisation du bac Ordures Ménagères, il sera plus facile de procéder ensuite aux ajustements de facturation.

SUBSISTE-T-IL QUELQUES INCERTITUDES QUANT À L'UTILISATION DU SERVICE ?

En effet, l'impact du tri sélectif n'est pas encore connu.

La Direction de l'environnement manque *(pour le moment)* de données techniques telles que :

- la quantité de bacs emballages et OMr sur le territoire de REDON Agglomération,
- la fréquence de sortie des bacs et les tonnages,
- la longueur des circuits de collecte pour le porte à porte suite à la fin du regroupement des bacs.

Lorsque nous en disposerons, ces éléments nous permettront de dimensionner au plus juste le service proposé.

QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION ?

Collecter une semaine sur deux les Ordures Ménagères nécessite une dérogation du préfet qui exigera en contrepartie, la justification du tri à la source des bio-déchets.
C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que REDON Agglomération ait une politique de compostage.

RÉSULTAT :
Une collecte tous les 15 jours à l'aube de 2021 !

EN 2020 : L'HORIZON S'ÉCLAIRCIT

- les fréquences d'utilisation du service par les usagers seront confirmées,
- la politique de compostage sera en cours de déploiement,
- une caractérisation des ordures ménagères sera faite pour justifier la baisse des bio-déchets dans les Ordures Ménagères,
- la refonte des circuits de collecte pourra se faire,
- la confirmation du changement des fréquences de collecte sera effective pour 2021.

LA POLITIQUE DE COMPOSTAGE

La loi «transition énergétique pour la croissance verte» confirmée par le Paquet Economie Circulaire de l'Union Européenne impose le tri à la source des bio déchets en 2023.

La possibilité d'une collecte des bio-déchets en porte à porte, avec un troisième bac, comme réalisée actuellement sur le SMICTOM a été étudiée en 2017. Les résultats ont démontré que cette solution augmenterait les coûts de collecte de 36%. Le taux de détournement des bio-déchets était déjà supérieur à celui des collectivités de même nature.
Il a donc été décidé de choisir une autre voie et d'investir dans des composteurs individuels tout en renforçant la promotion du compostage pour baisser la quantité des bio-déchets présents dans les OMR.

La demande d'achat de composteurs a été exprimée par les habitants lors des distributions des bacs.

LA POLITIQUE DE COMPOSTAGE DE REDON AGGLOMÉRATION

Pour permettre aux familles de s'équiper en composteur, REDON Agglomération met en place un dispositif de vente de composteurs. Plusieurs modèles en bois sont disponibles à partir de cet été. Ils sont adaptés à la taille du foyer, qui ne pourra acheter qu'un seul composteur via l'intercommunalité.
Des formations pratiques pour apprendre à composter ou améliorer sa pratique, seront dispensées dans différentes communes selon le calendrier mis en ligne sur le site de REDON Agglomération.

Pour réserver un composteur et s'inscrire aux formations les usagers devront s'inscrire auprès de la direction de l'environnement de REDON Agglomération. Le retrait des bacs se fera à la recyclerie « la Redonnerie » de REDON.
Le paiement du composteur interviendra au moment du règlement de la redevance incitative. Un nouveau relevé de la composition des ordures ménagères sera réalisé pour évaluer le pourcentage de bio-déchets encore présents et le gain par rapport à 2017. Cette caractérisation permettra de justifier le passage à une collecte tous les 15 jours pour les OMR.

CONCLUSION :

Le compostage est une des solutions pour réduire la part des déchets ménagers dans le bac gris.
Sur certains secteurs de REDON, des composteurs collectifs sont installés. Le compost partagé, en ville, est une alternative au compost individuel. Cette politique participe à la préparation de la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères.
Concernant la refonte des circuits de collecte et leur optimisation, des problèmes techniques ont été rencontrés.
Des réajustements sont en cours et tout devrait rentrer dans l'ordre dans les prochaines semaines.

PLUS D'INFOS, DES QUESTIONS ?

Contactez la direction de l'environnement de REDON Agglomération
au 02 99 70 34 34 ou contact@redon-agglomeration.bzh

ACCÈS INFORMATISÉ SUR LES DÉCHÈTERIES

Les entrées des déchèteries sont désormais équipées de barrières et de bornes d'identification dont les objectifs sont les suivants :

- Contrôler que les usagers des déchèteries contribuent effectivement au service. En effet, pour obtenir une carte, il faut ouvrir un compte usager et payer au moins l'abonnement ;
- Tracer et attester les apports des professionnels afin qu'ils puissent justifier du tri de leur déchets, et faciliter la facturation ;
- Réguler le nombre de véhicules circulant simultanément sur les plateformes des déchèteries et ainsi offrir à chaque usager un accueil optimal et sécurisé,
- Recentrer les missions de l'agent d'accueil sur l'optimisation du tri des déchets.

Une carte permettant l'accès aux huit déchèteries du territoire a été remise aux usagers, lors de la distribution des nouveaux bacs. Dans le cas contraire, la demande se fait par internet, via le formulaire dédié sur www.redon-agglomeration.bzh.

A noter que le nombre de passage à la déchèterie n'est pas limité !

MISE EN VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La sensibilisation au compostage individuel sera renforcée à compter de septembre 2019. Des composteurs seront proposés à la vente et des formations pratiques seront dispensées.

Environ 1/3 de la poubelle d'ordures ménagères est composée de bio-déchets tels que les épluchures, restes alimentaires, végétaux, serviettes en papier ...

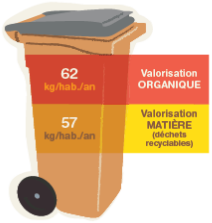

Pour faire baisser le volume du bac marron, certains déchets peuvent être recyclés facilement dans le composteur. Il suffit de les mélanger à de la matière sèche telle que les feuillages, petits branchages et copeaux de bois.

Pour permettre aux familles de s'équiper, REDON Agglomération met en place un dispositif de vente de composteurs.
Ils seront adaptés à la taille du foyer, qui ne pourra acheter qu'un seul composteur via l'intercommunalité.

Plusieurs modèles en bois seront disponibles à partir de cet été.

Ainsi que le matériel nécessaire :
- ✔ Bio-seau
- ✔ Mélangeur

Des formations pratiques pour apprendre à composter ou améliorer sa pratique seront dispensées dans différentes communes selon un calendrier qui sera mis en ligne sur le site de REDON Agglomération.

Le retrait des bacs se fera à la recyclerie « la Redonnerie » de REDON.

Le paiement du composteur interviendra au moment du règlement de la redevance incitative.

Contactez la Direction de l'Environnement de REDON Agglomération au 02 99 70 34 34 ou contact@redon-agglomeration.bzh

REDON Agglomération Bretagne Sud

DANS LA COMMUNE

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
PAPIER VERRE LE RELAIS

Papier, Verre	Salle des Fêtes / Complexe de l'Oust
Papier, Verre	Cimetière
Papier, Verre	rue d'Allaire (début 2019)
Le Relais	Rue de la Mairie

VISITE du Centre de Tri PAPREC

Le Centre de Tri Paprec Trivalo Bretagne, situé au Rheu (35) où sont envoyés les emballages du territoire après la collecte, nous ouvre ses portes.
Cet été plusieurs visites gratuites sont proposées pour les habitants, élus, associations, qui résident sur le territoire de REDON Agglomération.
Pendant environ 1h30 les visiteurs seront embarqués dans les coulisses du centre PAPREC, leur permettant d'affiner leurs connaissances des consignes de tri et de voir et connaître les différents procédés de tri et de valorisation des emballages.
Les dates de visites sont les suivantes :
Mercredi 10 juillet à 10h, Mardi 23 juillet à 13h30
Jeudi 8 août à 10h30, Lundi 19 août à 13h30
Pour y participer, il suffit de s'inscrire auprès du centre de tri au 0 800222488 (appel gratuit) ou visite.trivalo.35@paprec.com
Pour toutes demandes d'informations complémentaires, vous pouvez contacter Emmanuelle SIGNOL du service environnement de REDON Agglomération ou vous rapprocher du centre de tri.

CADRE DE VIE

Résultat Elections européennes 2019 à Saint-Perreux

Inscrits 890	- Participation	56,29%	Votants	56,29%	501
Abstentions	43,71%	389	Exprimés	53,60%	477

RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHE, LE MODEM ET SES PARTENAIRES LREM-Modem-Agir 23,69% 113 voix
EUROPE ÉCOLOGIE EELV 18,66% 89 voix
PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN RN 16,77% 80 voix

Des range-vélos à disposition

Des Range-vélos fabriqués par les agents sont installés à divers endroits de la commune : écoles, espace-jeunes, aire de jeux, cale.

Réunions du Conseil municipal

Extrait des comptes rendus des derniers Conseils Municipaux

Vous trouverez ci-après un extrait des principales décisions des derniers conseils municipaux.
L'intégralité des comptes rendus est consultable à la Mairie (affichage) ou sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr onglet Vie Municipale

SEANCE DU 09 AVRIL 2019

Approbation des comptes Administratif et de Gestion 2018 pour le Budget Assainissement et le Budget Commune
Affectation des résultats de l'année 2018 pour le Budget Assainissement et le Budget Commune

Budget Assainissement – Budget primitif 2019

Adoption à l'unanimité du budget de la façon suivante :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	41 451.11 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	33 917.85 €

Budget Commune – Budget primitif 2019

Adoption à l'unanimité du budget de la façon suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	1 229 294.47 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	748 995.81 €

Taux d'imposition 2019

A l'unanimité, décision de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019. Ils sont fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation	18.40	Taxe Foncière sur les propriétés bâties	25.10	Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	72.69

Fonds de concours 2019 – section fonctionnement

La CCPR a décidé de substituer le versement de Fonds de Concours, en Fonctionnement et en Investissement, à la Dotation de Solidarité Communautaire, l'objectif étant de soutenir l'aménagement sur le territoire de la CCPR et de préserver les marges de manœuvres financières de la Communauté de Communes.
Dans le cadre de la programmation budgétaire 2019, il convient de solliciter auprès de Redon Agglomération, le versement de ces Fonds de Concours, sachant qu'il s'agira probablement de la dernière année de ce type d'aide communautaire. Ainsi, le Conseil Municipal décide de solliciter le versement d'un Fonds de Concours en fonctionnement, à hauteur de 33 172.07€, et autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux équipements suivants :

ÉQUIPEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE	38 724.84€	Autofinancement : 25 724.84€ - CCPR : 13 000.00€
Complexe sportif extérieur	18 299.30€	Autofinancement : 12 299.30€ - CCPR : 6 000.00€
Complexe Socio-culturel	26 946.90€	Autofinancement : 16 946.90€ - CCPR : 10 000.00€
Salle PETROC	12 934.48€	Autofinancement : 8 934.48€ - CCPR : 4 000.00€
ALSH	7 880.05€	Autofinancement : 7 707.98€ - CCPR : 172.07€

Indemnité de gardiennage de l'église

Pour l'année 2019, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église est fixé à 119.55 €.

Crédits scolaires 2019

Les crédits et subventions scolaires pour l'année 2019 sont alloués de la façon suivante :

Fournitures scolaires	56.10 € par élève	Somme inscrite au budget
Arbre de Noël	11.20 € par élève	Sommes versées à la Coopérative Scolaire pour l'école publique et à l'OGEC pour l'école privée
Classes transplantées	84.35 € par élève de CE-CM	
Initiation langues étrangères (forfait)	693.90 €	

Tarifs restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2019

Sur proposition de la Commission "Restaurant scolaire", le conseil municipal décide de revaloriser les tarifs à compter du 1er septembre 2019 comme suit : Tarif enfants : 3.47 €-Tarif 3ème enfant d'une fratrie : 3.14 €-Tarif Adultes : 6.33 €

Tarifs garderie à compter du 1er septembre 2019
Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs de la garderie, comme suit :
- 0.96 € pour une heure - 1.59 € au-delà d'une heure de présence.

CONTRAT D'ASSOCIATION
Participation communale aux dépenses de fonctionnement (matériel) des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint-Joseph.
Pour 2019, après délibération du conseil, les montants de la participation financière se présentent comme suit :
Elémentaires : 744.89 € par élève avec un effectif de 28 au 01/01/2019 = 20 856.92 €, Maternelles : 1979.75 € par élève avec un effectif de 15 au 01/01/2019 = 29 696.25 €, Participation totale : 50 553.17 (effectifs d'enfants domiciliés sur la commune). Le versement s'effectuera en quatre fois à trimestre échu (soit 4 x 2638.29 Euros).

SUBVENTION CCAS Subvention communale versée au budget annexe du CCAS pour 3029.60 €

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT Subvention d'Equipement versée au budget annexe d'Assainissement pour financer des travaux électriques. Amortissement sur 15 ans validé par le conseil municipal

SUBVENTIONS 2019

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	Montant	BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	Montant
Association Sports et Loisirs – St-Perreux	220.00	Les Ptits L'Oust'Iks - St-Perreux	120.00
Anciens A.F.N. - St-Perreux	120.00	ASNP - St-Perreux	120.00
APEA ECOLE PUBLIQUE	120.00	AAD – Proxim Services	188.45
APEL ECOLE PRIVEE	120.00	ADMR Allaire	1010.50
F.C. - St-Perreux	2100.00	Alcool Assistante	50.00
Gymnastique d'entretien - St-Perreux	420.00	COS du Personnel du Canton d'Allaire	99.92
Gymnastique volontaire Seniors - St-Perreux	120.00	Croix-Rouge	624.50
Société de chasse - St-Perreux	120.00	Association des Donneurs de Sang – St-Jacut-Les-Pins	50.00
LA Pérusienne - St-Perreux	120.00	Les Amis de la Santé (56) – La Gacilly	50.00
Les Marsouins - St-Perreux	9120.00	Chambre des Métiers	50.00
CFA 56	120.00	ISSAT de Redon	50.00

PARTICIPATION C.I.A.S 2019
La participation financière 2019 pour le financement du Centre Intercommunal d'Animation Sociale géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de s'élève à 5.67€ par habitant, sur la base de 1246 habitants; soit 7 064.82€.
Une subvention de 1520.00€ sera versée, destinée au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) organisé sur la commune pendant les vacances scolaires.

INDEMNITÉ DE PIEGEAGE
Une campagne de piégeage de ragondins a lieu chaque année sur la commune. Mr Le Maire suggère de revaloriser l'indemnité attribuée. Après délibération l'indemnité annuelle versée sera de 90€ à chaque piégeur intervenant dans le cadre du plan départemental de limitation des populations de ragondins.

AIDE EXCEPTIONNELLE
Mr le Maire présente la demande reçue en mairie de la part de la famille de Mr Marcel NERON, ancien agent communal et porté disparu en août 2004. Suite à la découverte de son corps, en septembre 2018, dans un bras de l'Oust, la famille souhaite une sépulture décente à Mr NERON. Contrainte par un budget serré, elle sollicite la commune de Saint-Perreux, dernier employeur, pour lui accorder une aide afin de financer les funérailles. Après échanges, les élus s'accordent pour un don de 300€.

INFORMATIONS :
Marchés publics : Les contraintes de la commande publique et l'obligation de dématérialiser dès 25 000.00€, induisent une lourdeur administrative supplémentaire ainsi qu'une mise à l'écart des petits artisans locaux. Il est projeté d'écrire un courrier aux parlementaires sur le sujet, qui sera cosigné de tous les maires des alentours.
Terrains sportifs : Le terrain B de foot devra être prochainement déclassé. Avant cela, nous avons la possibilité de solliciter une subvention auprès de la FFF, d'un montant de 5 000.00€ pour financer la finalisation des pare ballons estimée à environ 11 000.00€HT. Avec la participation des Fonds de Concours, le reste à charge pour la commune serait d'environ 3 000.00€HT. Ce projet fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.
Transports scolaires : Redon Agglomération reprend la compétence à compter de la prochaine rentrée de septembre pour toutes les écoles, collèges et lycées du territoire. Un formulaire unique est à retirer en mairie ; il est également possible de s'inscrire à compter du 6 juillet. Une harmonisation des tarifs est prévue jusqu'en 2023.

SEANCE DU 14 MAI 2019

AMÉNAGEMENT DE PARE-BALLONS – PLAN DE FINANCEMENT

Mr le Maire rappelle que la commune a déjà réalisé une grande partie de la clôture des terrains sportifs extérieurs par pare-ballons. Il resterait un linéaire d'environ 92.50 mètres pour finaliser cet aménagement pour un coût global de 11 144.11€HT. Le Conseil Municipal valide le plan de financement : Coût des travaux : 11 144.11€ ; Recettes (FFA-Redon Agglo-Autofinancement : 11 144.11€.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Suppression d'un poste d'animation à temps complet et création d'un poste d'animation à temps non complet (28/35ème)

Mr le Maire indique que compte tenu de l'évolution des missions de certains agents, et de l'avis favorable émis par le Comité Technique en date du 14 mai 2019, il convient, à compter du 7 mai 2019, de Supprimer le poste d'animation à temps complet,

Le Conseil Municipal délibère et décide de créer un poste d'animation à temps non complet pour 28/35ème, et de modifier le tableau des effectifs.

ECHANGE FONCIER SANS SOULTE – CHAMP LONG

Afin de parfaire les alignements parcellaires, Le Conseil Municipal délibère et décide de l'échange suivant sans soulte : Cession par la commune de Saint-Perreux aux consorts GICQUELET-LABESSE, des parcelles ZB1027 pour 28ca et ZB1033 pour 4ca, soit une surface totale de 32ca ; Cession par les consorts GICQUELET-LABESSE à la commune de Saint-Perreux, des parcelles ZB976 pour 11ca et ZB998 pour 8ca, soit une surface totale de 19ca.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ORANGE

Le Conseil Municipal valide le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par Orange pour 2019 et autorise Mr le Maire à émettre un titre de recette.

SIAEP – RETRAIT DE CADEN ET MALANSAC

Par délibération du 28 mars 2019, le Comité Syndical du SIAEP de St-Jacut-Les-Pins a statué sur la demande de retrait formulée par les communes de Caden et Malansac. Un avis favorable a été rendu par l'assemblée. Le Conseil Municipal délibère et émet un avis favorable au retrait des communes de Caden et Malansac du SIAEP de St-Jacut-Les-Pins.

VŒU CONCERNANT LE CENTRE HOSPITALIER DE REDON-CARENTOIR

La commune de Saint-Perreux émet le vœu suivant : Que le Contrat Local de Santé soit actualisé pour améliorer l'accès à une offre de soins complète sur l'ensemble du territoire et pour développer l'offre hospitalière sur un territoire éloigné des métropoles ; Qu'un plan d'investissements immobiliers et de modernisation pour les 15 ans à venir soit élaboré dès cette année 2019 et mis en œuvre à partir de 2020 ; Qu'un bilan financier soit établi par le centre hospitalier de Redon-Carentoir et les deux ARS en matière de soutien public au service hospitalier, en comparaison des investissements conséquents en cours à Rennes et à Nantes.

EMPRISE RUE DE L'OUST
ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION

Au carrefour de la VC205, dite du village de la Graë au vieux bourg, et de la VC4, dite de la Cotardaie, Mr HAON a acheté en 2003 la parcelle bâtie cadastrée ZB307, d'une superficie de 460 m². Le cadastre établit une implantation de la maison en limite de propriété, or la configuration des lieux révèle que l'emprise du bâti s'étale également sur le domaine public de la VC205 et n'est, de fait, plus affectée à l'usage du public.

L'aliénation de cette partie de la voie, prioritairement au riverain concerné, apparaît bien comme la meilleure solution. Le Conseil Municipal décide de lancer l'enquête préalable au déclassement d'une partie de la VC205 ; autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération ; dit que les frais d'acte et de bornage seront à la charge des acquéreurs ; décide que le prix de 10€ du m² sera majoré de la répartition des frais du Commissaire enquêteur.

INFORMATIONS :

Terrains sportifs : Le terrain B de foot sera prochainement déclassé car il ne dispose pas de vestiaires à proximité immédiate. Le district prendra sa décision lors de sa réunion de juin.

AMO Parking Rue de la Chesnaie : Mr le Maire rappelle les nouvelles contraintes de la commande publique, qui rendent obligatoire une consultation dématérialisée pour ce chantier. Cela induit de rédiger toutes les pièces du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Certaines des pièces étant particulièrement techniques, seul un Bureau d'Études, expert en matière de voirie, est à même de le concevoir. Quarta a proposé un devis à 3 337.50€HT.

AMO Maison des Associations : Pour rappel, l'architecte du projet avait été désigné au prix de 7% d'un chantier estimé à 350K€HT, soit 24500.00€HT. Au fur et à mesure des avancées de l'étude du projet, le marché a atteint une estimation de 398K€HT au stade de l'APD (Avant-Projet Définitif), n'entraînant pas la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Suite à la découverte importante d'amiante dans le bâtiment, l'architecte porte l'estimation du projet à 510K€HT, et considère dans ces conditions, qu'il est préférable de résilier son contrat. Dans ce contexte, une démarche amiable a été engagée pour effectivement procéder à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre ; la problématique résidera ensuite dans la suite que nous pourrons donner à ce dossier.

Centrale photovoltaïque : Le SDEM lance un appel à projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation collective. La commune de Saint-Perreux a été sollicitée afin de déposer sa candidature pour un projet qui serait situé sur le parking de la salle socioculturelle et le toit de la mairie, et qui permettrait d'alimenter plusieurs de nos équipements sportifs, le complexe de l'Oust, la mairie, la borne de recharge… Les avantages si notre dossier était retenu : gratuité de l'équipement, bénéfice d'une tarification réduite, image positive de la démarche environnementale par la commune. La majorité se montre

favorable à déposer une candidature (1 abstention).
WC mobiles : Comme les années précédentes, 2 wc mobiles sont installés (près de la cale et au cimetière de l'Oust), du 1er juin au 2 novembre, pour un coût total de 1245.18€.
Sécurité civile : La commission PCS a participé à une présentation, par la gendarmerie, du dispositif « Participation Citoyenne ». Ce dispositif vise à créer un partenariat entre la population et les services d'ordre pour augmenter la sécurité de chacun et créer des solidarités de voisinage. Le diaporama est présenté aux élus qui accueillent favorablement ce programme (2 abstentions). La démarche prévoit une présentation prochaine en réunion publique.
Radon: Un relevé est obligatoire dans toutes les écoles depuis le 1er avril dernier. Les relevés ont été réalisés à l'école Victor Hugo, et les résultats seront connus fin mai. En fonction du bilan, il sera peut-être nécessaire de procéder à quelques aménagements.
Salle socioculturelle : La puissance électrique du tableau extérieur étant insuffisante pour alimenter les différentes manifestations, une étude est lancée afin d'acquérir un câble permettant un acheminement plus important.
Voirie : La consultation pour le PATA a été lancée.
Embellissement : Un aménagement, porté par l'Issat, sera réalisé à côté de la mairie et aux abords de la médiathèque.
La Graë: Il est prévu une pose de buses pour faciliter l'accès des engins agricoles dans le champ acquis par la commune. Une entreprise déracinera les souches qui subsistent.

SEANCE DU 11 JUIN 2019

APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU PAR DÉCLARATION DE PROJET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare le projet de mise en compatibilité du PLU comme étant d'intérêt général ou d'utilité publique ; décide d'approuver la mise en compatibilité du PLU par la déclaration de projet, conformément à l'article R 153-15 du code de l'urbanisme.

MAISON DES ASSOCIATIONS – RÉSILIATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de résilier le marché signé le 5 juillet 2016, dans les conditions fixées dans l'avenant de résiliation joint à la présente délibération, et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN VUE DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2020

Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder **au plus tard le 31 août 2019** à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la communauté d'agglomération sont établis soit en application du **droit commun**, soit en application d'un **accord local**.

1- Composition du Conseil Communautaire en application du droit commun

Sur la base du droit commun, le Conseil Communautaire de REDON Agglomération serait composé de 52 conseillers communautaires et 21 suppléants.

Composition du Conseil Communautaire sur la base d'un accord local

Sur la base d'un accord local à +11 sièges, le Conseil Communautaire de REDON Agglomération serait composé de 63 conseillers communautaires et 13 suppléants.

Sur ce rapport et après délibération, le Conseil Municipal décide: En vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020, de retenir le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de REDON Agglomération par la mise en œuvre d'un accord local permettant l'attribution de 63 sièges de conseiller communautaire et 13 sièges de conseillers communautaire suppléant.

INFORMATIONS :

Voirie au Champ Long: Avant de réaliser l'enrobé, la commission Voirie devra se réunir pour envisager un aménagement sécuritaire au début de la rue, pour en améliorer la visibilité et permettre en accès piétons vers le citypark.
Impasse des Hautes Landes: Un aménagement de voirie est à prévoir pour permettre l'accès à une propriété privée qui s'effectue aujourd'hui via la propriété voisine. La commune aura à sa charge les frais de bornage et de notaire.
Parking école Victor Hugo: La commission présente le projet d'aménagement. Quelques modifications sont à apporter avant la publication de la consultation.
Jeux dans les écoles: Un pérusien propose de tracer gratuitement des jeux dans les 2 cours d'école (ex : marelle). L'autorisation des directeurs est attendue.
Argent de Poche: L'opération recense moins de candidats cette année, qui sont au nombre de 6. Suite à la demande d'un d'eux, il va être étudié la possibilité de participer pendant 2 semaines.
Rue de l'Oust: Le devis pour le bornage s'élève à 1266€.
Maison diocésaine: Suite aux négociations engagées, nous venons de recevoir la participation du diocèse aux travaux de désamiantage, d'un montant de 20 000€.
Accessibilité: Les travaux prévus dans le programme Ad'Ap sont terminés.
Rassemblement amphibie: Le budget global de la manifestation s'élève à 23000€, et les partenaires financiers sont : la commune, l'agglomération, le département, la région et 16 entreprises locales.
SPANC: Le service va être transféré à l'agglomération, et aucune décision n'a été prise pour le moment concernant la destination des excédents budgétaires.
PATA: Les devis de voirie ont été déposés.
CityPark: Prévoir l'installation d'une poubelle.
Piscine de Peillac: En 2018, les créneaux de printemps avaient été réservés pour l'école Saint-Joseph, arguant qu'ils seraient attribués à d'autres écoles les années suivantes. En 2019, les élèves sont à nouveau affectés aux cours en extérieur, à la piscine de Peillac, sur la même période. Compte tenu de la météo, particulièrement mauvaise ces derniers jours, les cours sont souvent annulés. Face au mécontentement de l'école, Mr le Maire suggère qu'elle rédige un courrier qu'il cosignera.

ENFANCE – JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS La TRIBU

Pour la deuxième année le centre de loisirs de cet été ouvrira les 3 premières semaines de juillet et la dernière semaine d'Août. Les inscriptions sont possibles à la journée ou à la ½ journée avec repas. Les enfants peuvent être accueillis à partir de 3 ans et jusqu'à 11 ans. Des activités communes avec l'espace jeunes permettent aux plus grands du centre de découvrir petit à petit ce lieu et son fonctionnement.

Parcofolies, Magie, spectacle de cirque, piscine, plage, Monkey forest … voici un petit aperçu du programme de cet été. Le programme complet est disponible sur le site internet de la commune.

MEDIATHEQUE

Retour en images sur les dernières animations

Horaires d'ouverture au public :

Mardi 16h15 à 18h30

Samedi 10h à 12h

Fermeture période estivale du 16 juillet au 26 Août 2019

Suivez notre actualité :

Mediatheque.Saint Perreux et sur le site de la commune

Tarifs :

Gratuit pour les moins de 18 ans.
Gratuit pour les établissements scolaires, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les étudiants.
14 € à partir de 18 ans.
Carte perdue : 3€

Soirée sur l'hypnose médicale avec Annie Guiguin

Atelier yoga parents enfants

Bébé lecteur de mai 2019, ambiance snozelenn

Contact et renseignements : Stéphanie 06 77 25 67 43 ou enfanceetjeunessewanadoo.fr

ESPACE JEUNES…

Chaud devant !

Création de cadre photos, soirée barbec, playa tour ou encore bouée tractée, voici une partie du programme de l'été !
L'espace jeunes est un lieu pour se retrouver entre copains mais c'est aussi un lieu d'échanges et de ressources.
Comme nous vous en avions parlé en avril, une 20aine d'adolescents, âgés de 10 à 15 ans, préparent depuis la rentrée deux séjours entre copains à Ambon et en Vendée, et tout cela en autofinancement.
Ils proposent aux Pérusiens et à leur entourage des ventes de saucissons, participent à plusieurs manifestations sur la commune (service repas, coups de main divers), effectuent des lavages de voitures, etc. Ils sont motivés pour construire leurs projets encadrés par Lucie, leur animatrice !

L'espace jeunes est ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans.

Il est ouvert le mercredi de 15h00 à 18h00, et durant les vacances scolaires.

Pour s'inscrire il suffit de prendre contact avec l'animatrice jeunesse, Lucie BERTHE,

Au 06 40 11 32 54 ou par mail à jeunesse.stperreux@orange.fr

Le CME : Conseil Municipal des Enfants

Les enfants du CME ont participé aux côtés des anciens combattants, le 7 mai à la commémoration, rassemblés sur la place de l'église en mémoire de la fin de la seconde guerre mondiale et en hommage aux nombreuses victimes.

Après le discours de Monsieur le Maire, les jeunes du CME ont lu quelques extraits de lettres écrites par des jeunes soldats à leurs familles et d'une lettre d'Anne Franck; témoignages touchants sur la dure vie au front et sur leur haine pour cette guerre.
La cérémonie s'est terminée par le dépôt de la gerbe au monument aux morts et de la Marseillaise chantée par les enfants du CME.

Vie associative

Bourse Puériculture

Le dimanche 31 mars dernier, parents et assistantes maternelles organisaient leur 2ème Bourse puériculture à la salle du Complexe de l'Oust. 25 exposants étaient présents sur 80 mètres linéaires. Avec ce beau soleil et ces températures printanières, les visiteurs étaient plus présents en matinée que l'après-midi... Ce fût malgré tout une très belle journée ! Les bénéfices de cette bourse permettront l'achat de petit matériel pour les ateliers éveil ou la prestation d'un(e) intervenant(e) et aussi la proposition d'une sortie fin juin à tous nos ptits l'Oust'iks adhérents.
Le bureau remercie l'ensemble des bénévoles présents pour cette bourse 2019 : parents, assistantes maternelles, sans oublier les maris !

Super Loto du FC St-Perreux

Il s'est déroulé le Vendredi 12 Avril au complexe de l'Oust. Robert a tiré les numéros toute la soirée pour faire gagner des paniers garnis, une tablette, et des cartes cadeaux de 20 à 600€ aux joueurs des communes environnantes pour la plupart. Plus de 20 lots sur les 60 ont été remportés par un Pérusien ou une Pérusienne, la carte cadeau de 600€ a été partagée par une joueuse de Jersey et l'autre de Langon. Nous remercions le bar Chez Nous pour la Corbeille Garnie, dernier lot gagné de la soirée.

6ème zone de gratuité

Encore une belle affluence ce 1er mai 2019 dans la salle des sports du complexe de l'Oust pour la 6ème édition de la zone de gratuité, organisée par la Pérusienne. Cette 6ème édition a connu une belle affluence de 10h00 à 17h00. 370 pesées de différents objets ont été réalisées quand les personnes quittaient la zone de gratuité ce qui représente plus de 1,2 tonne. Tous ces objets ont retrouvé une nouvelle utilité (jouets, vêtements, livres, …) et ne viendront pas alourdir les déchetteries.
Le repair café a réalisé 36 réparations de différents équipements électriques et électroniques, de matériel informatique, sur des machines à coudre et de l'entretien d'outils de jardin.
Les personnes posent des questions et apprennent grâce aux conseils des réparateurs pour devenir autonomes. L'espace jardin a reçu beaucoup de visiteurs qui venaient avec des plantes, des plants, des graines qui ont trouvé rapidement preneurs. Un bel exemple d'échanges avec les conseils nécessaires toujours dans l'esprit de gratuité.
Un grand merci à la mairie de Saint-Perreux qui met gratuitement à disposition la salle pour cette manifestation, à tous les bénévoles et à nos partenaires fidèles depuis plusieurs années : La Fédé et l'association Citoyens, jardinons au naturel !

Fest-Noz

Le 4 mai, comme chaque année, le Fest-noz de l'ASL de Saint-Perreux s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Animé par 2 groupes de musiciens dynamiques AR MEN DU et AN AMATURIEN les 197 danseurs ont apprécié la diversité des musiques et des danses, pas moins de 50 danses différentes !
Merci aux bénévoles de l'ASL pour la bonne organisation et l'aide apportée pour la réussite de cette soirée.

Sortie annuelle de la Gym

La traditionnelle sortie du 8 mai organisée par l'Association de Gymnastique de St-Perreux, sous la houlette de notre Présidente Chantal PIGUEL, s'est déroulée cette année du côté de LAMOR BADEN dans le Golfe du Morbihan.
Belle participation encore cette année puisque 58 personnes étaient présentes à cette journée amicale et conviviale.
La journée a commencé par une randonnée pédestre sur le sentier côtier ou chacun va à son rythme sans esprit de compétition ce qui concilie loisir et santé tout en renforçant les relations amicales entre les marcheurs.

Le verre de l'amitié au retour suivi du repas ont été servis au restaurant où bonne humeur et rigolades étaient de la partie…
L'après-midi, visite de la magnifique île de Berder qui se découvre à marée basse et de Port Blanc.
Un bon moment passé ensemble avec bonne humeur et convivialité qui s'est terminé au retour par le buffet !

Pour la prochaine saison, les cours reprendront le 9 septembre. Deux cours d'essai seront gratuits jusque mi-octobre.

Trail des Garciaux : une nouvelle réussite pour le dixième anniversaire !

La dixième édition du trail des Garciaux s'est déroulée le samedi 25 mai sous un ciel clément et des températures favorables à la pratique de la course à pied. 614 coureurs se sont alignés pour prendre le départ de l'une des trois courses proposées : la Teuzelle (7 km) ou la Course Nature (15 km) ou le Trail (30 km). Les parcours dans la campagne pérusienne ont été appréciés par l'ensemble des sportifs, même s'ils étaient « très techniques » de l'aveu des spécialistes.
Outre les inévitables blessures, c'est ce qui explique que 601 coureurs sur les 614 ont franchi la ligne d'arrivée. Parmi eux, des runners fidèles au trail des Garciaux mais aussi de nouvelles équipes bien représentées originaires de Saint Pierre de Plesguen (près de Dinan) ou de Lauzach (Morbihan).
Une fois de plus, les membres de l'association ASNP et les nombreux bénévoles sollicités ont dépensé leur énergie sans compter, le weekend de la course mais aussi les jours précédents, lors de la préparation des parcours par exemple, pour faire de cette 10ème édition une belle réussite.

Les remerciements des coureurs à l'arrivée et à l'issue de la soirée sont la plus belle des récompenses.
Le soir, après un apéro à l'extérieur, aux sons de musiques jazz manouches jouées par des musiciens pérusiens, quelques coureurs et leurs amis ont pu profiter de la traditionnelle assiette de cochon grillé (préparé sur le site la journée même) et du gâteau célébrant le dixième anniversaire du trail.
Toutes ces calories ont été ensuite éliminées sur la piste de danse, dans une ambiance toujours aussi conviviale. Merci aux bénévoles ! Le site du trail des Garciaux : https://www.traildesgarciaux.com/

La 1ère édition de la “MARSOUINS-CUP” est une réussite !

Nous avons accueilli dix-sept équipes qui ont tourné sur les quatre terrains taille XS. La finale de la consolante a été très suivie par l’ensemble des “supporters”, finale entre des joueurs de St-Vincent et de St-Perreux. Les gagnants de la finale Principale, l’équipe « LA MALA TEAM » est repartie avec 6 télévisions.

Les bénévoles étaient au rendez-vous, pour une journée sous le soleil et avec bonne humeur.
Un petit clin d’œil à Michel qui a géré le planning des matchs toute la journée et Fabrice, qui n’a pas lâché le micro !!
Merci à tous les bénévoles et à l’association “LES MARSOUINS” pour cette première et à l’année prochaine pour une édition encore plus sympathique.

Fête de l’anguille – Feu de Saint-Jean

Après plusieurs semaines de préparation, les parents d'élèves de l'école Saint-Joseph étaient prêts pour lancer la 41ème édition du feu de Saint-Jean le samedi 15 juin sur le site du complexe de l'Oust.

La météo maussade n'a pas entaché le moral des bénévoles. C'est donc sous la pluie mais toujours dans la bonne humeur que les 700 repas, dont 500 d'anguilles, ont été servis. Ces anguilles cuisinées par les bénévoles et parents d'élèves depuis le début d'après-midi ont une nouvelle fois eu un grand succès !

La soirée dansante animée par "Sono Magic Dance", puis l'embrasement des fagots à 23h ont contribué à assurer l'ambiance conviviale qui régnait sur le site.
Un grand merci donc à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite encore une fois de cette belle fête: les bénévoles, les parents d'élèves, la municipalité, le FC Saint-Perreux et l’ASNP.
A vos agendas : l’édition 2020 aura lieu le samedi 13 juin.

Tournoi de Pétanque

Mercredi 19 juin 2019, la section pétanque de ST-PERREUX organisait un tournoi de pétanque intercommunal
avec les communes de BAINS-sur-OUST, SIXT-sur-AFF, ST-NICOLAS DE REDON, ST-VINCENT-sur-OUST et bien sûr ST-PERREUX. Ce tournoi a permis de rassembler 48 équipes de 2 joueurs.

Une ambiance chaleureuse accompagnait cette belle journée ensoleillée.
Au cours de cet après-midi, quelques billets de tombola ont été vendus, au profit de l’association LES MARSOUINS.
Un grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet après-midi.

Le temps est venu de vous rendre compte

5 ans se sont écoulés depuis que vous nous avez élus, mon équipe et moi-même, à la tête de notre commune.
Tout d'abord, l'évocation de l'équipe est primordiale car, sans elle, un Maire ne peut rien. Si la réalisation d'un bilan est rendue possible aujourd'hui, c'est parce que j'ai pu compter pendant toutes les années où nous avons travaillé ensemble, à votre service, sur l'aide efficace et compétente des adjoints, bien sûr, mais aussi des conseillers municipaux, chacune et chacun, avec ses compétences particulières, sa disponibilité et son dynamisme propres. Que chacune et chacun soit ici remercié.
Notre commune, grâce à sa situation privilégiée, en pleine nature et près de REDON, mais aussi à ses efforts pour conserver son caractère rural, avec son centre-bourg, ses écoles, sa salle socioculturelle, est très attractive pour celles et ceux qui souhaitent vivre à proximité d'une ville tout en bénéficiant des avantages de la campagne.
Afin de renforcer l'image positive de notre jolie commune, la profession de foi de notre équipe s'articulait autour de 4 grands thèmes, qui vont être repris pour dresser notre bilan.

I – MAINTENIR LA DYNAMIQUE LOCALE

L'élaboration du PLU, initiée par la précédente équipe municipale, a été poursuivie pour être approuvée le 24 février 2015. Le document a subi une première modification validée le 13 décembre 2016, et nous venons d'opérer une nouvelle action par le biais d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.
Engagés lors de notre élection, nous avons finalisé les travaux de restauration de la chapelle du cimetière de l'Oust (coût : 59369€HT, subventionné à 77%). L'église a elle aussi bénéficié de quelques améliorations (coût : 184787€HT, subventionné à 30%).

La dynamique d'une collectivité s'appréciant sur sa faculté à accueillir de nouveaux habitants, nous avons accompagné les propriétaires de la zone du Champ Long à aménager un lotissement de 22 lots, dont 19 sont déjà réservés ou construits. La contribution communale s'est traduite par la matérialisation d'une voie, la rue des Résidences de l'Oust (coût : 140000€HT, subventionné à 11%), desservant à la fois le lotissement, ainsi que les ateliers techniques communaux édifiés en 2016 (coût : 438523€HT, subventionné à 58%). De plus, en vue de l'aménagement d'un futur lotissement au Monde Davy, la municipalité s'est lancée dans la constitution d'une réserve foncière (coût : 70000€) ; 2 parcelles restent encore à acquérir.
Comme annoncé dans la profession de foi, la modernisation de l'éclairage public dans le bourg a été réalisée par la mise en place d'un éclairage par Led (coût : 37812€). Il en a été de même au complexe de l'Oust (coût : 6330€HT). Les économies réalisées sur nos consommations électriques sont significatives. Dans le même registre, un partenariat avec le SDEM a permis de procéder à l'effacement des réseaux Rue sous le Bois et Rue de la Chesnaie (coût : 46000€), et à l'installation d'une borne recharge pour les véhicules électriques (coût : 3461€HT).

II – FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE NOTRE JEUNESSE

Dès leur élection, les élus ont eu à étudier rapidement le dossier sur la réforme des rythmes scolaires pour mettre en œuvre, à la rentrée de septembre 2014, les Temps d'Activités Périscolaires. L'expérience a remporté un franc succès en termes de partenariat avec les écoles, les agents, les professionnels, mais également les associations et les bénévoles, qui ont œuvré pour l'épanouissement des enfants et la satisfaction de leurs familles. La législation évoluant, ce dispositif n'a pas été renouvelé à la rentrée 2018, mais un sentiment de réussite participative nous anime face à l'engouement des bénévoles à s'investir dans les projets municipaux.
Le Conseil Municipal des Enfants a été installé en décembre 2016, d'où de nombreux projets ont émergé : collecte de jouets, campagne de sensibilisation à la protection de l'environnement, organisation d'un après-midi intergénérationnel autour des jeux de société, ou encore, la réalisation du City Park (coût : 28998€HT subventionné à 60%). Ce noyau de jeunes a participé activement à la mobilisation de leur tranche d'âge lors des différentes manifestations communales.
Dans le même temps, la municipalité s'est dotée d'une aire de jeux au complexe de l'Oust (coût : 24608€HT subventionné à 40%), offrant un lieu de détente mutualisé entre la salle socioculturelle et les abords de la cale de mise à l'eau.

Par ailleurs, les nombreuses opportunités qui se sont présentées aux élus, ont repoussé les études pour le projet d'ensemble périscolaire ; celles-ci viennent d'être engagées.

III – SOUTENIR LA QUALITÉ DE VIE ASSOCIATIVE

Le dynamisme des associations communales fait la fierté des Pérusiens, et les élus n'ont pas ménagé leurs efforts pour leur apporter tout le soutien nécessaire. Les différentes activités et manifestations proposées témoignent de la solidarité entre les habitants qui tissent des liens « d'amitié durable ».
En termes d'équipements structurants, les élus ont finalisé l'aménagement d'une cale de mise à l'eau, d'un poste de pêche et d'une aire de pique-nique au bord de l'Oust (coût : 83085€HT subventionné à 66%). La toiture de la buvette du stade a été rénovée (coût : 14137€HT), un système d'arrosage automatique a été installé (coût : 8842€HT) et des pare-ballons ont été implantés tout autour des terrains sportifs (coût : 34450€HT) – la dernière tranche de la clôture sera achevée cette année (coût : 11144€HT subventionné à 72%).

Enfin, le permis de construire pour la rénovation de l'ancienne maison diocésaine en Maison des Associations a été accordé et les travaux devraient débuter prochainement.

IV – VEILLER AU BIEN-ÊTRE DES PÉRUSIENS

L'information, l'écoute, le dialogue, la concertation et la sécurité ont été les mots d'ordre du Conseil Municipal.
Afin de protéger le cheminement de tous les piétons et usagers, plusieurs aménagements sécuritaires ont été réalisés dans le bourg, au niveau des voies et aux abords des équipements communaux : sécurité des accès aux bâtiments (coût : 18825€HT subventionné à 70%), rue du Stade (coût : 22470€HT subventionné à 31%), voie douce de long de l'Oust (coût : 1190€HT et 35512€TTC à la charge du CABVO), parking rue du 19 mars et impasse de l'Abbaye (coût : 20027€HT subventionné à 20%). Un parking rue de la Chesnaie sera réalisé cette année (coût : 75000€HT subventionné à 75%).
La question du handicap s'impose aux collectivités, et tout a été mis en œuvre pour faciliter l'accès de chacun aux équipements communaux tels que la mairie, les écoles, le restaurant scolaire ou les cimetières (coût : 11144€HT subventionné à 72%).
L'information et la communication ont été le maillon transversal de notre action. Outre les 4 bulletins annuels, un agenda est désormais distribué à tous les habitants, le site Internet est actualisé régulièrement, 2 supports à banderoles ont été installés pour rendre nos actualités plus lisibles (coût : 1800€HT), puis dernièrement, un panneau lumineux dans le centre bourg (coût : 9167€HT).
En termes de sécurité, la Commission PCS a été créée, produisant un document essentiel dans la coordination des moyens en cas de risques pour la population : le Plan Communal de Sauvegarde. Parallèlement, une équipe de proximité, partenaire de la municipalité pour constituer un maillage sécuritaire sur notre territoire, a été formée ; c'est la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Dans le même esprit, le dispositif « Voisins vigilants » devrait être prochainement mis en place dans notre commune.
Du côté de nos aînés, le CCAS a étoffé ses actions d'échange et de partage autour du traditionnel repas annuel, mais également avec l'organisation d'une sortie au cinéma, d'une causerie à la cale, ou encore diverses conférences d'informations. De plus, la commune a accompagné l'installation d'une maison médicale offrant un service supplémentaire à la population, et le cimetière a été équipé d'un nouveau columbarium et de nouveaux caveaux (coût : 28910€HT).

Au-delà de ses promesses, notre équipe n'a pas oublié d'améliorer les conditions d'exercice des services municipaux : équipements techniques (coût : 43208€HT), salle socio (coût : 21906€HT), école Victor Hugo (coût : 12850€HT), restaurant scolaire (coût : 3614€HT), mairie et médiathèque (coût : 10840€HT). Les élus ont souhaité également revoir le bourg illuminé en période des fêtes de fin d'année.
Tout ce travail, considérable, a été mené en concertation avec la population qui a pu participer aux projets en intégrant certaines commissions extramunicipales ou en s'investissant dans des actions de bénévolats pour la commune. La municipalité avait pour objectifs de répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens, de favoriser le mieux vivre ensemble, d'apporter à nos habitants les services et une qualité de vie auxquels ils sont en droit de prétendre, et de défendre notre commune et ses services publics.
Nous n'oublierons pas de renouveler notre immense gratitude envers Michel DESNEE, adjoint au Maire, et qui nous a malheureusement quitté pendant ce mandat. Sa disponibilité, son engouement et son abnégation sans faille aux services des Pérusiens restera dans nos mémoires.

ANNONCES

Bienvenue à une nouvelle entreprise

Mobilité partagée

Samedi de la teillouse
26 octobre 10h00 - 20h00
Navette St-Perreux / Redon
Recherche chauffeurs
Renseignements
P. Kervadec 0643685109

Saint-Perreux

Rassemblement international de véhicules amphibies du 27 juillet au 2 août 2019

SAMEDI 27 juillet : exposition des véhicules amphibies de 10h à 18h
21h : bal Breton gratuit
MARDI 30 juillet : 21h concert gratuit la voix d'or de Michel Sardou

VENDREDI 2 août : 19h repas cochon grillé (12 €) Réservation café "Chez nous"
21h soirée DJ gratuite suivi d'un grand FEU d'ARTIFICE

Chaque soir : véhicules visibles à partir de 18h à St-Perreux

En partenariat avec **LES MARSOUINS PERUSIENS**
Faire connaître le syndrome de Prader-Willi et récolter des fonds pour la recherche et le bien-être des malades